



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Webinaire ADEME / AICVF Poitou-Charentes

24 février 2026



Direction Régionale ADEME Nouvelle Aquitaine

Ordre du jour

- 1) Introduction – ADEME & ses dispositifs
- 2) Contexte 2026
- 3) Contrats Chaleur Renouvelable territoriaux
- 4) Présentation des évolutions Fonds Chaleur par thématique :
 1. Géothermie
 2. Solaire thermique
 3. Réseaux de chaleur
 4. Biomasse énergie
 5. Chaleur fatale
- 5) Décarbonation des entreprises et de l'industrie

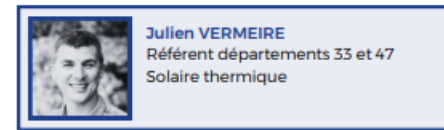
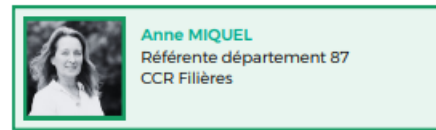
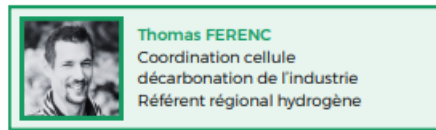
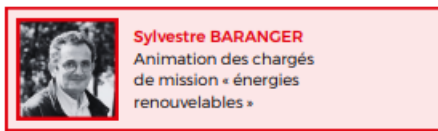
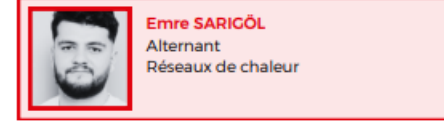
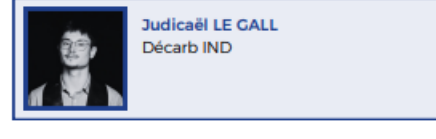
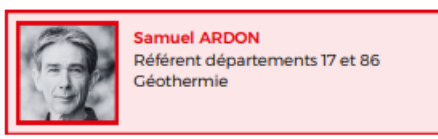
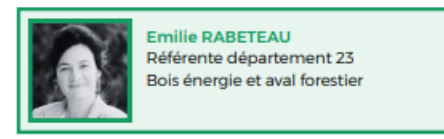
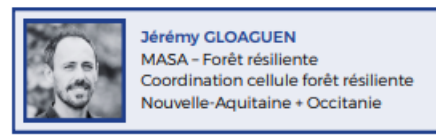
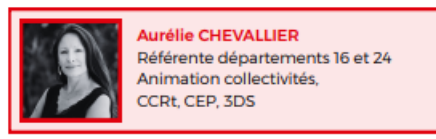
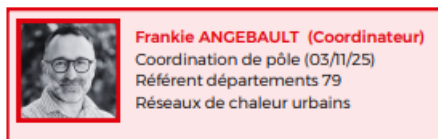
1- Introduction – ADEME et ses dispositifs

ORGANIGRAMME RÉGIONAL

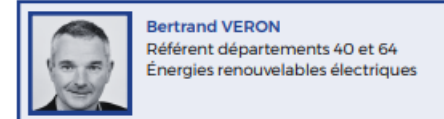
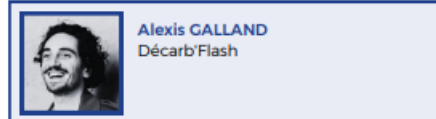
Légende :



PÔLE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Légende :



Fonds chaleur

Le fonds chaleur de l'ADEME existe depuis 2009,

C'est le fonds qui permet à l'ADEME d'accompagner les projets de Chaleur Renouvelable, portés par des collectivités, des entreprises ou des associations, que ce soit sur :

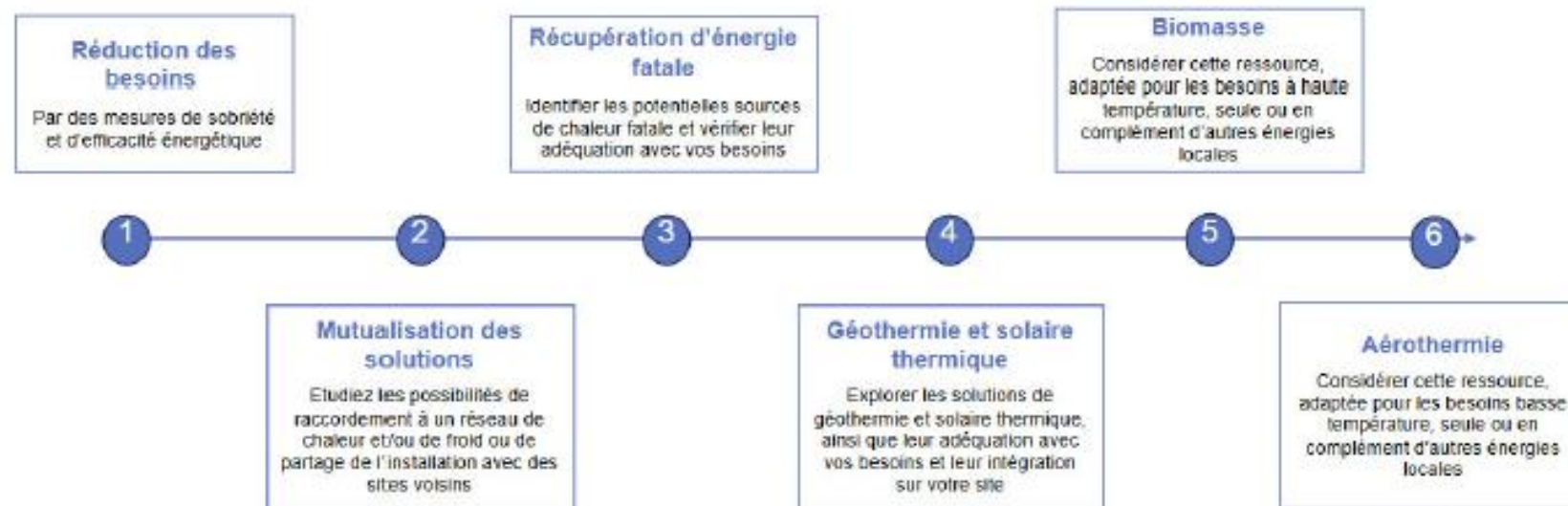
- les études d'aides à la décision
- les investissements

La chaleur renouvelable regroupe les filières suivantes :

- géothermies (de surface ou profonde)
- solaire thermique
- biomasse énergie
- réseaux de chaleur et de froid
- récupération de chaleur fatale

Depuis 2024, un ordre de mérite intitulé « **EnR Choix** » a été ajouté à la méthode globale fonds chaleur

Cette démarche vise à questionner le choix de la technologie en fonction du projet et du besoin, avec un ordre logique de priorisation



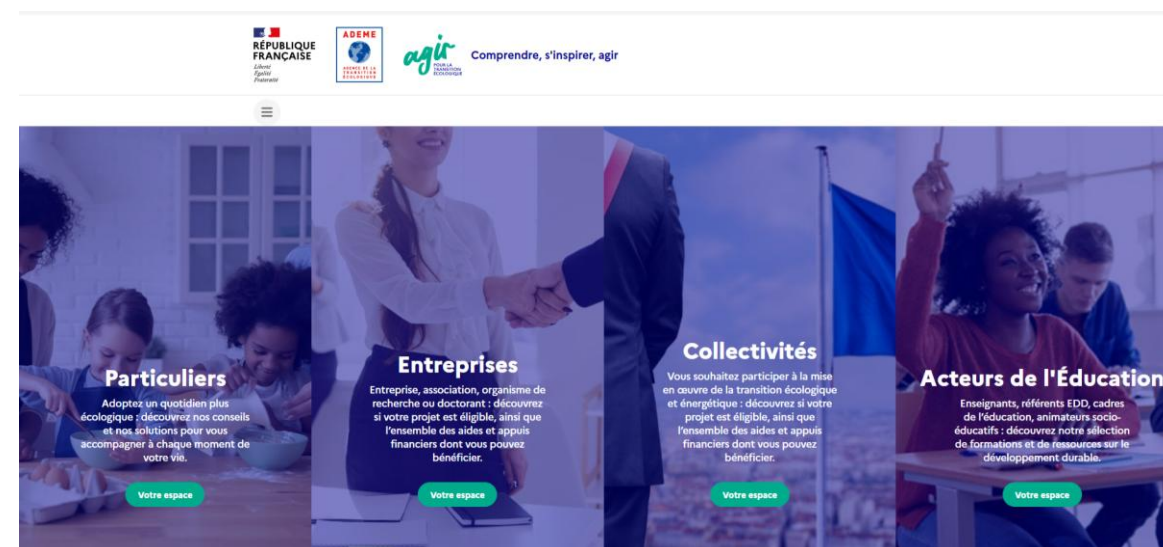
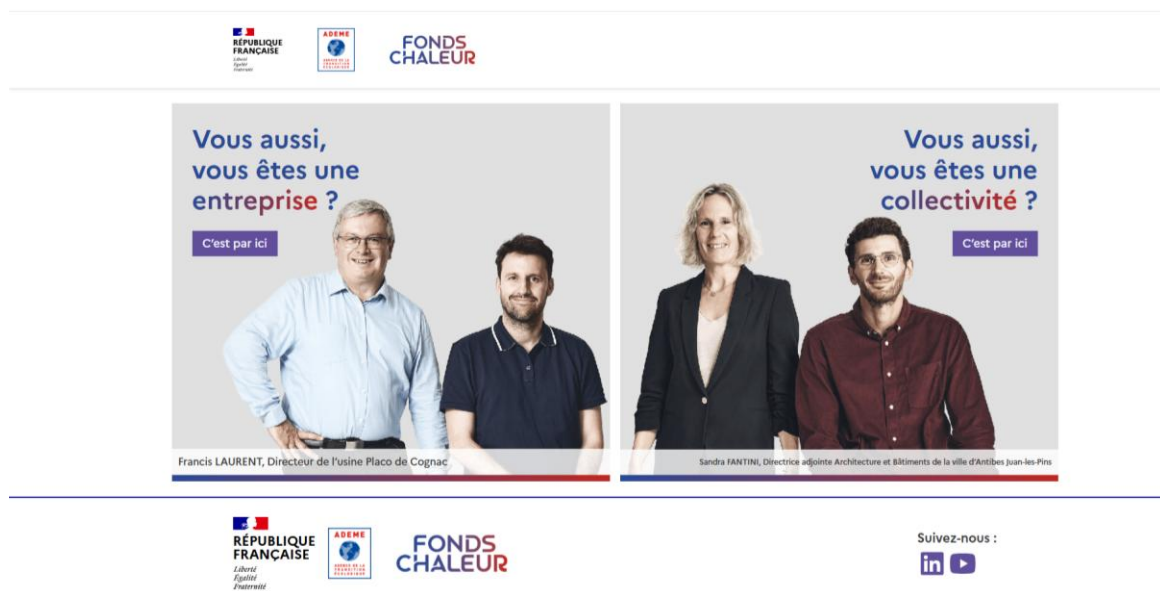
Fonds chaleur

FONDS CHALEUR

Toutes les informations générales sont disponibles sur le site <https://fondschaleur.ademe.fr/>

Pour consulter les conditions d'éligibilités et de financements, ou pour déposer un dossier de demande d'aide : une seule porte d'entrée

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/>



Décarbonation de l'industrie

Un certain nombre de dispositifs ont été mis en place par l'ADEME pour accompagner les entreprises, notamment industrielles, dans la décarbonation de leurs activités.

Vous pouvez trouver une partie de ces dispositifs sous :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/conseils/industrie/decarbonation>

The screenshot shows the ADEME website interface. At the top, there are logos for the French Republic and ADEME, along with the slogan 'Comprendre, s'inspirer, agir'. A search bar is located on the right. Below the header, a navigation menu includes 'CONSEILS', 'AIDES FINANCIÈRES', 'ÉVÉNEMENTS', and 'FORMATIONS'. The breadcrumb trail reads: 'Accueil > Entreprises > Conseils > Industrie > Décarbonation de l'industrie'. The main content area features a title 'Accélérez la décarbonation de votre industrie' and a sub-header 'Conseil - Publié le 15 décembre 2025'. The text explains that industrial decarbonation is essential for achieving carbon neutrality, with technical, economic, financial, and societal challenges. It encourages optimizing consumption and reducing fossil energy dependence. A section titled 'POUR QUI ?' states that the advice is for all companies in the sector, regardless of size. A list of benefits includes: preserving competitiveness, avoiding environmental obsolescence of production tools, and gaining confidence from new clients with concrete evidence of actions. On the right side, a sidebar titled 'DANS CETTE RUBRIQUE' lists four items: 'Décarbonation de l'industrie', 'Réaliser un état des lieux', 'Construire votre stratégie', 'Passer à l'action', and 'Évaluer et certifier la démarche', each with a dropdown arrow.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME
AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

agir
POUR LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

Comprendre, s'inspirer, agir

Rechercher ...

CONSEILS AIDES FINANCIÈRES ÉVÉNEMENTS FORMATIONS

Accueil > Entreprises > Conseils > Industrie > Décarbonation de l'industrie

Conseil - Publié le 15 décembre 2025

Accélérez la décarbonation de votre industrie

La décarbonation de l'industrie est aujourd'hui essentielle pour atteindre la neutralité carbone. Les enjeux sont aussi bien techniques, économiques, financiers que sociétaux. Optimisez vos consommations et engagez-vous pour réduire votre impact et votre dépendance aux énergies fossiles !

POUR QUI ? Toutes les entreprises du secteur, toutes tailles confondues

- Préservez votre compétitivité
- Évitez l'obsolescence environnementale de vos outils de production
- Gagnez la confiance de nouveaux clients avec des preuves concrètes de vos actions

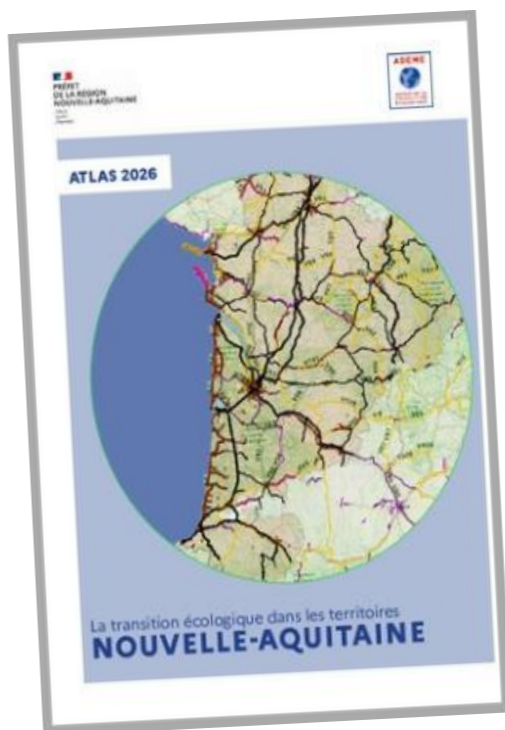
DANS CETTE RUBRIQUE

- Décarbonation de l'industrie
- Réaliser un état des lieux
- Construire votre stratégie
- Passer à l'action
- Évaluer et certifier la démarche

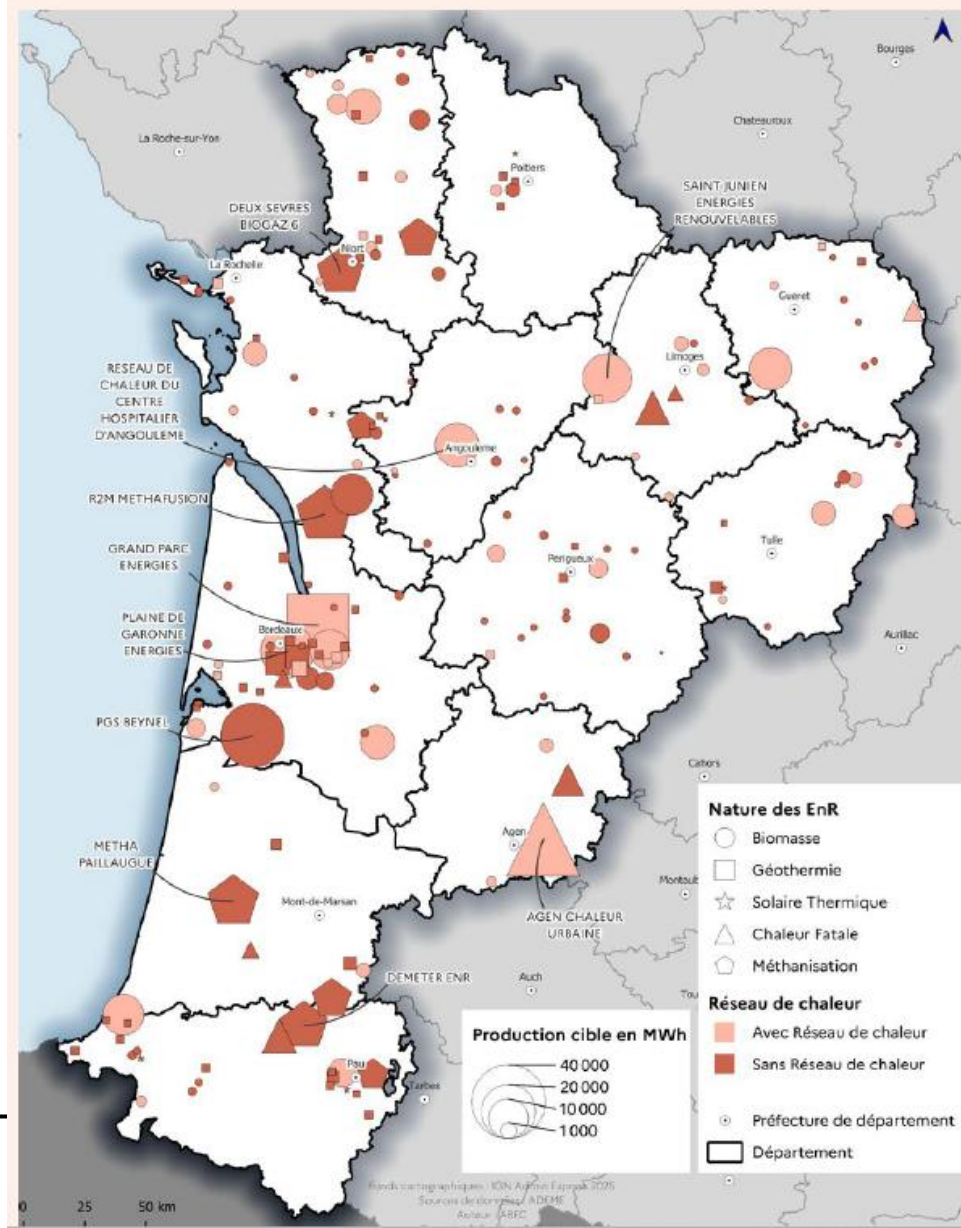
2- Bilan 2025 et Contexte 2026

2- Bilan 2025

Tous les éléments de bilans de l'activité de l'ADEME Nouvelle Aquitaine sont disponibles sur notre ATLAS



PRODUCTION DE CHALEUR RENOUVELABLE (EN MWH) FONDS CHALEUR (2025)



2- Contexte 2026



Budget Fonds Chaleur 2026 = 800M€ (idem 2025)

Mais très insuffisant au regard des besoins (plus de 2 Md € de demandes)

Un budget de 800M€ permet de couvrir 40% du portefeuille actuel.

Donc hors budget des Contrats Chaleur Renouvelable, il est désormais nécessaire de **prioriser** les projets à financer

3- Contrats Chaleur Renouvelable territoriaux (CCRt)

Les CCRT : c'est quoi ?

- ☐ **Soutenir les projets de chaleur renouvelable quel que soit leur taille :**

Regrouper les petits projets pour passer les seuils du Fonds Chaleur

- ☐ **Soutenir tous les porteurs de projet :**

Collectivités, Privés, Associations (hors particuliers)

- ☐ **Un accompagnement technique et financier en local :**

Aide à l'animation/ingénierie + Délégation d'une enveloppe Fonds Chaleur

**FONDS
CHALEUR** *(aide de l'Etat opérée par l'ADEME)*

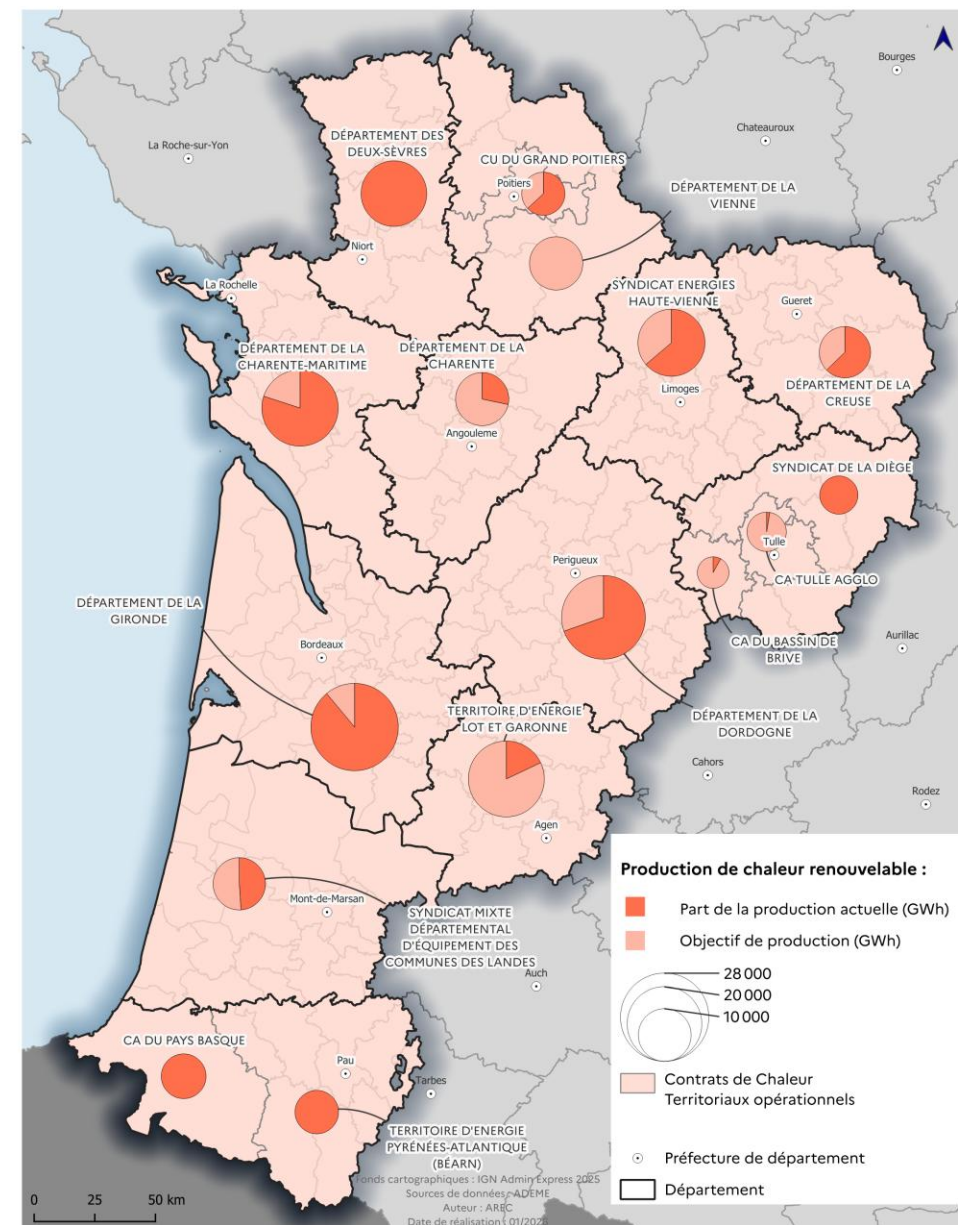
Les CCRT en Nouvelle Aquitaine

100% du territoire néo aquitain est couvert

Les CCRT sont donc les interlocuteurs
priviliégiés des porteurs de projets

*Sur 220 GWh contractualisés au 31/12/2025,
136 GWh ont été réalisés soit 62%*

*415 études, 431 projets d'investissement
45 M€ d'aide Fonds Chaleur apportée*



CCRt en Nouvelle Aquitaine

Pour trouver votre interlocuteur :

<https://fonds chaleur.ademe.fr/contact/>

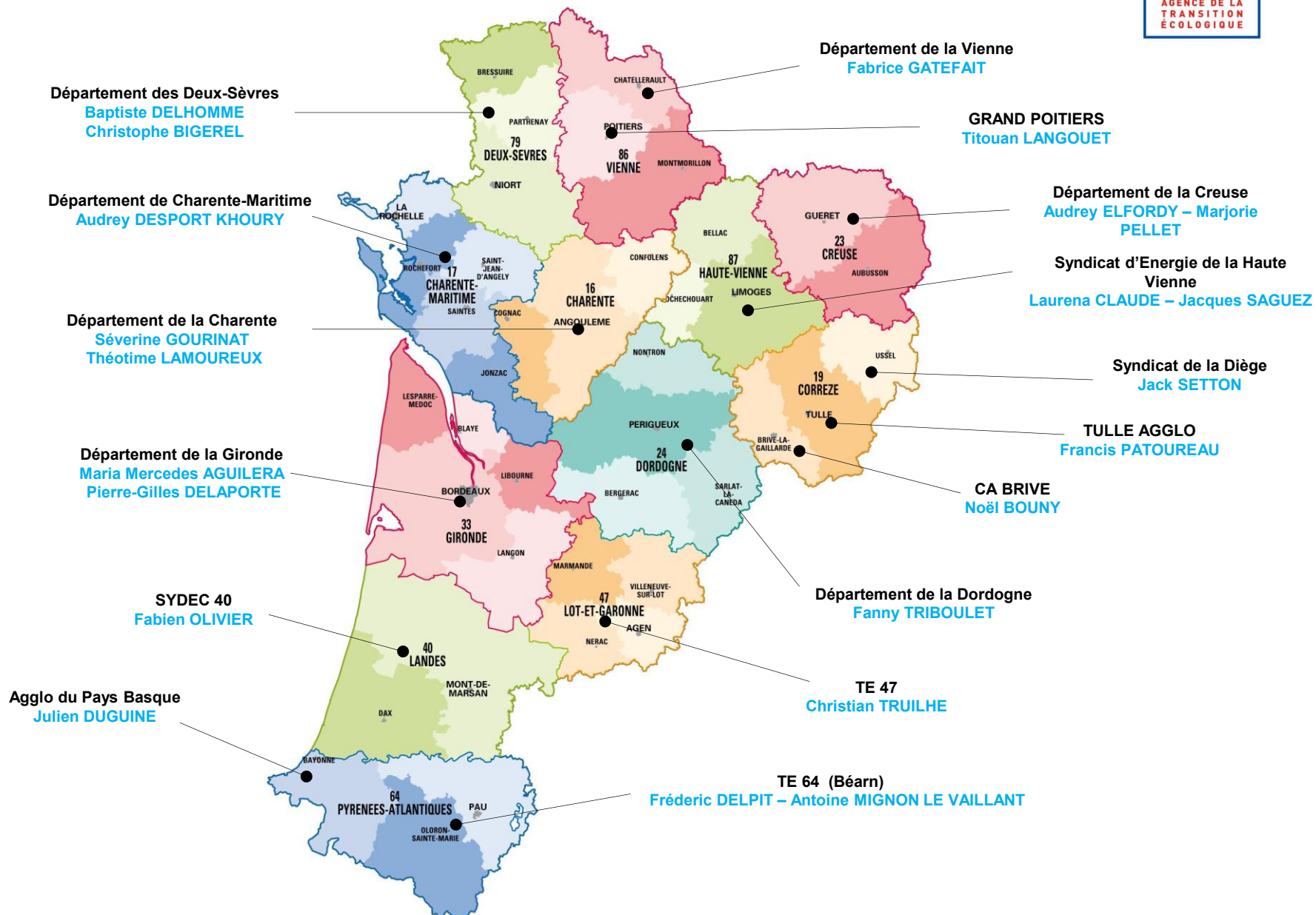
Rubrique « Contactez Nous »

Contacteur un opérateur de Contrat Chaleur Renouvelable territorial

Département

Sélectionnez un département

Rechercher



Une enveloppe de Fonds chaleur déléguée à la Région Nouvelle Aquitaine

Enveloppe de 24M€ sur 2024-2027 / Objectif 343 GWh

Etudes et investissements de Chaleur Renouvelable,
Récupération de chaleur, Méthanisation (en injection)



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

Cible : les entreprises productives

Projets : au-dessus des seuils Fonds Chaleur

⇒ *Intensifier les initiatives de décarbonation (complémentarité avec les dispositifs
Efficacité Energétique de la Région)*

⇒ *Plus d'infos : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/>*

Contact : fondschaleur@nouvelle-aquitaine.fr

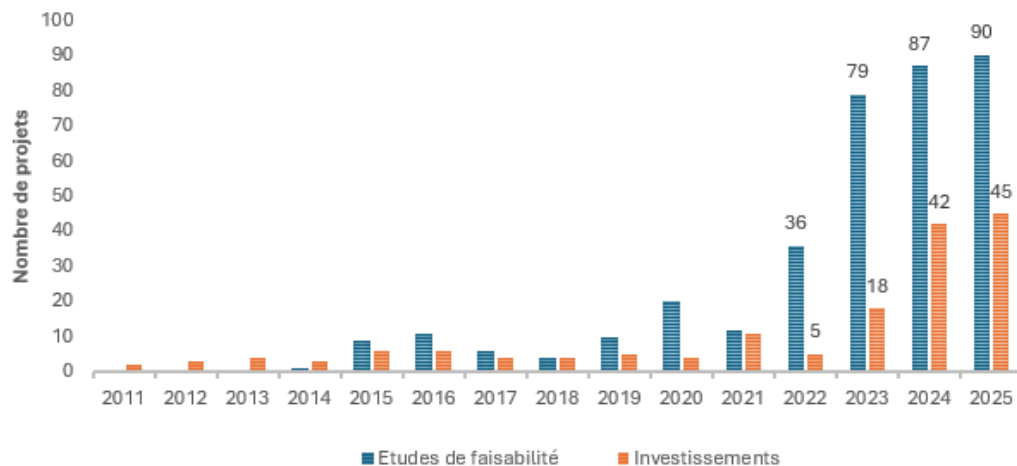
4- Présentation des évolutions du Fonds Chaleur en 2026

4.1 - Géothermie

GÉOTHERMIE EN NOUVELLE AQUITAINE :

BILAN DE L'ACCOMPAGNEMENT DU FONDS CHALEUR EN 2025

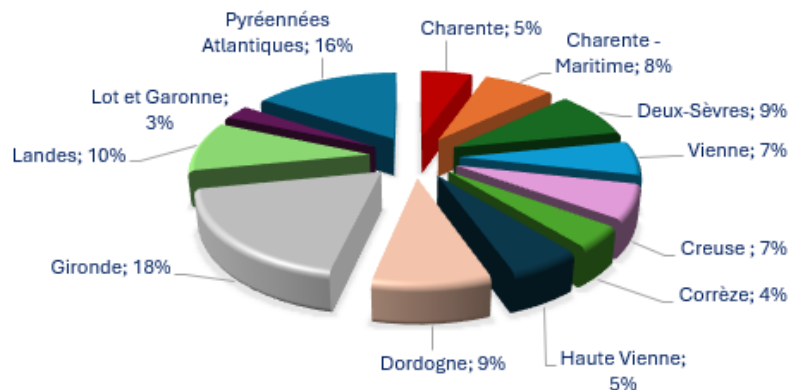
PROJETS ACCOMPAGÉS PAR LE FONDS CHALEUR



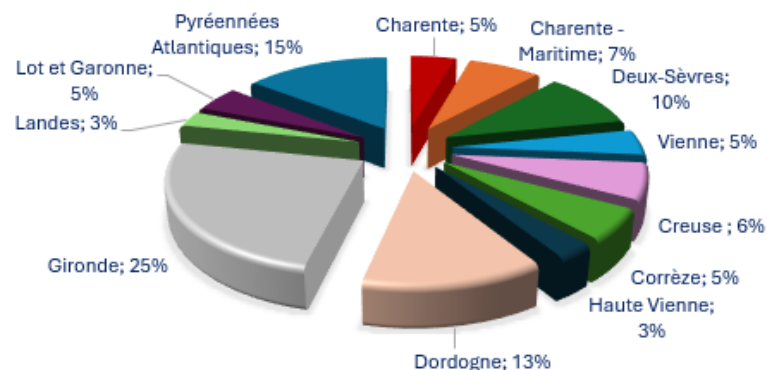
En 2025....

- 90 études – 1,06 M€ d'aides
- 45 projets en investissements – 11.6 M€ d'aides (37 sondes / 6 nappes/ 1 corbeille / 1 profonde)
- 53.1 M€ d'investissements
- Production EnR prévisionnelle : 34.3 GWh/an
 - Projets < 100 MWh EnR : 28
 - Projets entre 100 MWh-500 MWh EnR : 15
 - Projets entre 500 MWh-1 000 MWh EnR : 0
 - Projets > 1000 MWh EnR : 2

Répartition des études géothermiques en Nouvelle-Aquitaine -
Période janvier 2022 / Décembre 2025 - 292 études



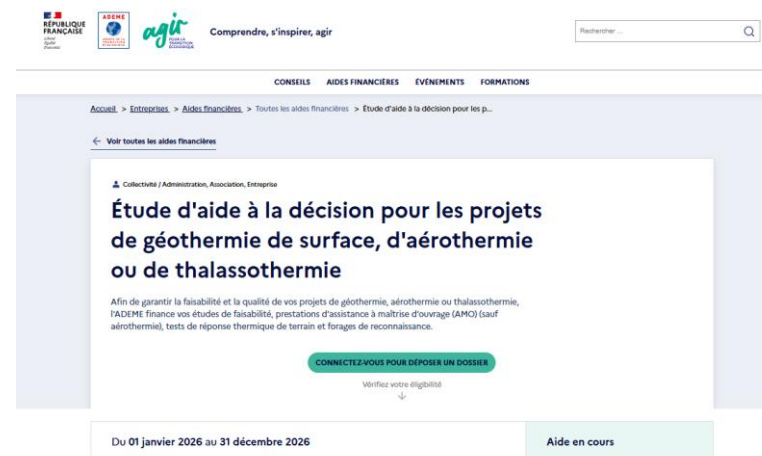
Répartition des Investissements géothermiques en Nouvelle-Aquitaine - Période
janvier 2022 / décembre 2025 - 110 investissements





Une SEULE Page Agir "Etude d'aides à la décision pour les projets de géothermie de surface et d'aérothermie" qui regroupe les :

- Aides aux études de faisabilité selon cahier des charges déjà disponibles (aquifères et champs de sondes, eau de mer, aérothermie).
- Aides à la réalisation des tests de réponse thermique de terrain (TRT) selon cahier des charges disponible.
- Aides aux prestations d'AMO en géothermie de surface (nouveau 2025 - cahier des charges AMO géothermie de surface)



Géothermie de surface et PAC air/eau - aide à l'investissement

Forfaits par tranches pour le chaud :



Technologies	Forfaits si : $0 < \text{Production chaud} \leq 2000 \text{ MWh EnR}$	Forfaits si : $\text{Production chaud} > 2000 \text{ MWh EnR}$	Exemples : $\text{Prod chaud} = 2010 \text{ MWhEnR}$
PAC sur nappe, eau de mer...	25 €/MWhEnR	15 €/MWhEnR	Aide = $2000 \times 25 \times 20 + 10 \times 15 \times 20$ = 1 003 000 €
PAC sur champs de sondes	50 €/MWhEnR	30 €/MWhEnR	Aide = $2000 \times 50 \times 20 + 10 \times 30 \times 20$ = 2 006 000 €
PAC aérothermiques	6 €/MWhEnR	4 €/MWhEnR	Aide = $2000 \times 6 \times 20 + 10 \times 4 \times 20$ = 240 800 €

À appliquer sur les 2000
premiers MWh EnR chaud

À appliquer sur les
MWh EnR chaud suivants

Géothermie de surface et PAC air/eau - aide à l'investissement

Forfaits froid :



Technologies	Forfaits si : $0 < \text{Production totale} \leq 2000$ MWh EnR	Forfaits si : $\text{Production totale} > 2000$ MWh EnR
PAC/TFP sur nappe, eau de mer, champs de sondes, geocooling	20 €/MWhEnR 25 €/MWhEnR (outre-mer)	10 €/MWhEnR
PAC aérothermiques	Non financées	Non financées

Exemple :

Pour une TFP sur nappe produisant 1600 MWh EnR en chaud seul, 200 MWh EnR en froid seul, 500 MWh EnR en chaud simultané et 100 MWh EnR en froid simultané.

2100 MWhEnR chaud

300 MWhEnR froid

Prod tot > 2000 MWhEnR

L'aide globale sera de : $(2000 \times 25 \times 20) + (100 \times 15 \times 20) + (300 \times 10 \times 20) = 1\ 090\ 000\ €$

Evolution 2026 – Critères d'éligibilité



- La récupération sur eaux usées bascule sur les dispositifs « Récupération de chaleur fatale »
- Foreurs en géothermie : exigence **Certiforage obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2025** (en remplacement de Qualiforage)
- **Obligation d'associer une compétence sous-sol et une compétence surface pour tout projet géothermie > 50MWh EnR.**
 - Pour les projets sur sondes au moins une compétence RGE (1007 ou 2013)
 - Pour les projets sur nappe **obligation** d'une double compétence BE RGE 1007 + BE RGE 2013
- **Les opérations devront faire l'objet de maintenance et de suivi des performances**
 - Obligation d'avoir un contrat d'exploitation et de maintenance (avec si possible le relevé des mesures permettant d'optimiser le fonctionnement de l'installation).
- Mention dans les CEF d'imposer en 2028 le recours à des fluides frigorigènes dont le PRG est inf à 150

Evolution 2026 – Critères d'éligibilité

- **Thermofrigopompes :**

$$\text{Rapport d'efficacité instantanée} = \frac{\text{Puissance frigorifique} + \text{Puissance thermique}}{\text{Puissance électrique absorbée}} > 7$$

Et

$$\text{Rendement TFP} = \frac{\text{Energie utile chaud} + \text{Energie utile froid}}{\text{Energie électrique PAC} + \text{Energie électrique auxiliaires}} > 6,1$$

NOUVEAU

- **Taux d'EnR dans les réseaux de chaleur :**

$$\frac{\text{MWh EnR\&R selon la directive Efficacité Energétique}}{\text{MWh chaud sortie PACs} + \text{MWh froid sortie PACs} + \text{MWh géocooling} + \text{MWh chaud et froid appoints}} > 65\%$$

- Aux fins du **calcul du taux d'EnR dans un réseau de chaleur**, toute la chaleur provenant de la pompe à chaleur et entrant dans le réseau devrait être considérée comme énergie renouvelable.
- Le calcul pour l'aide FC reste inchangé : MWh EnR entrée PAC

Création d'une nouvelle page Agir pour les aides à la décision « Géothermie profonde » :

- Aide aux études de faisabilité d'une installation de géothermie profonde (cahier des charges en ligne)
- Aide aux études de dérisquage pour caractériser la ressource géothermique profonde (selon cahier des charges AFPG)



Comprendre, s'inspirer, agir

Rechercher ...

CONSEILS AIDES FINANCIÈRES ÉVÉNEMENTS FORMATIONS

Accueil > Entreprises > Aides financières > Toutes les aides financières > Étude d'aide à la décision pour les p...

← Voir toutes les aides financières

Collectivité / Administration, Association, Entreprise

Étude d'aide à la décision pour les projets de géothermie profonde

L'ADEME vous accompagne dans le financement d'une étude de faisabilité avant d'investir dans une installation de géothermie profonde.

CONNECTEZ-VOUS POUR DÉPOSER UN DOSSIER

Vérifiez votre éligibilité

Du 01 janvier 2026 au 31 décembre 2026

Aide en cours

Êtes-vous concerné ?

Cette aide s'adresse aux collectivités, entreprises et associations.



Nouvelle fiche CEE « système géothermique » depuis le 1^{er} janvier 2026

- BAR-TH-178 (Bâtiments résidentiels existants) et BAT-TH-162 (Bâtiments tertiaires existants)
- Bonification : montant CEE x 5 si remplacement à 100% d'une chaudière sur énergie fossile fioul, gaz, charbon.
- Pour les autres fiches CEE PAC eau/eau ou eau glycolée/eau dans le résidentiel collectif, tertiaire, agricole : par ex : fiches AGRI TH 108, BAR TH 180, BAT TH 164
- ➔ **Possibilité d'un cumul forfaits FC et CEE pour les projets dédiés:**
 - Cumul plafonné à **65% des dépenses éligibles**

LES ANIMATEURS GEOTHERMIE EN NOUVELLE AQUITAINE

Mise en place de 2 animateurs géothermie pour le développement de la filière – Une mission soutenue par l'Ademe et la Région - 2025-2027

- Le CRER pour le nord de région (ex-Poitou-Charentes et ex-Limousin)

Edouard CHESNEL

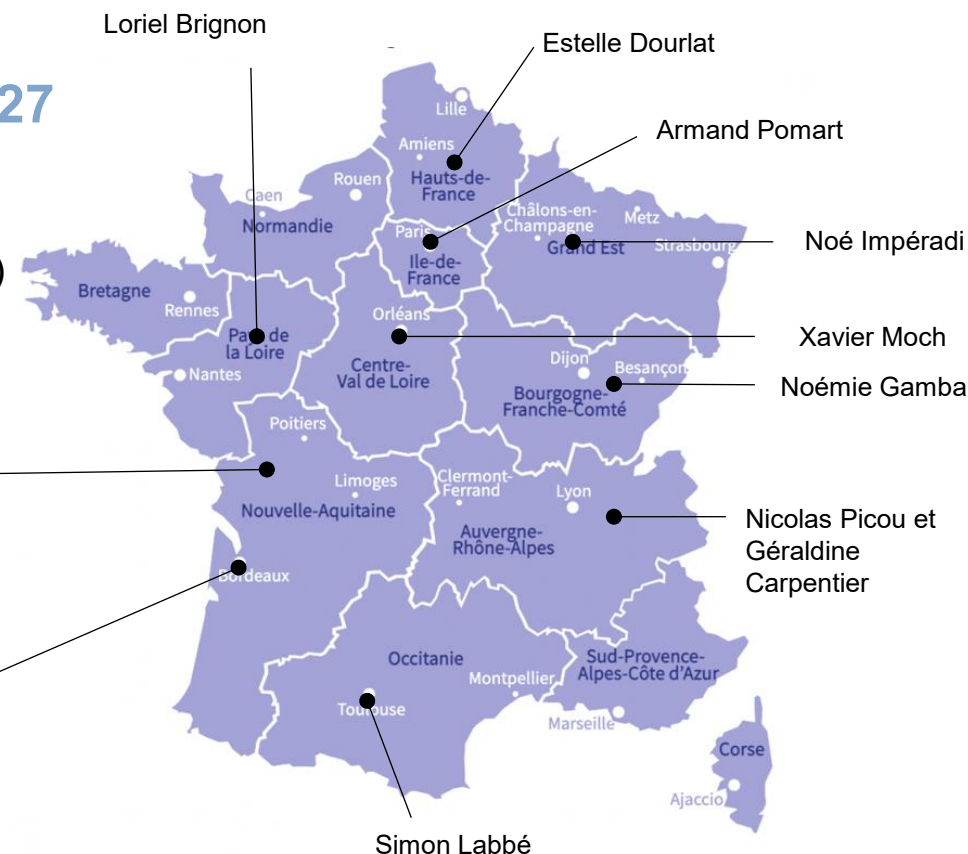
05 49 08 24 24 – edouard.chesnel@crer.info



- L'ALEC pour le sud de la région (ex-Aquitaine) –

Pierre IGLESIAS

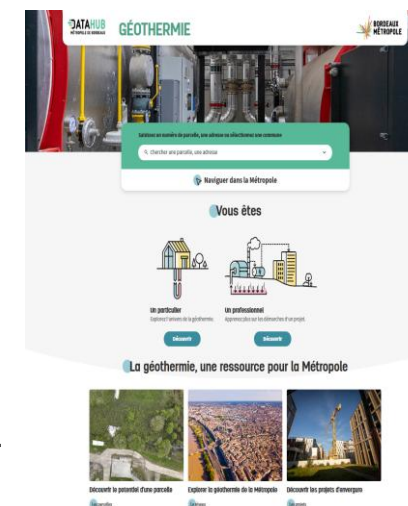
05 56 00 60 27 – pierre.iglesias@alec-mb33.fr



Des guides et outils à disposition



Un outil d'aide à la décision pour la
Métropole Bordelaise



4.2 Solaire thermique

Solaire thermique



ST pour la production d'eau chaude solaire :

- Installations $> 25 \text{ m}^2$ et $< 1\,500 \text{ m}^2$ (AAP GIST)
- Destination : logements collectifs, tertiaire (secteur hospitalier et sanitaire, maisons de retraite, campings, piscines à usage collectif), industries, agro-alimentaires (laiteries, fromageries, ...), opérations couplées à des Réseaux de Chaleur urbains (RCU)
- Aide ADEME : **56 €/MWh** solaire utile sur 20 ans

Installation solaire thermique combiné :

- Installations $> 25 \text{ m}^2$ de production de chaleur collective : ECS + chauffage
- Opération **dédiée** : 1 installation pour 1 bâtiment ou **groupée** : plusieurs installations pour plusieurs bâtiments
- Aide ADEME :
 - **Installations $< 250 \text{ m}^2$: 50 €/MWh** solaire utile sur 20 ans pour bât neufs et **94 €/MWh** pour bât existants
 - Installations $> 250 \text{ m}^2$: aide déterminée par analyse économique

Solaire thermique



Pompe à chaleur solaire :

- Installations $> 25 \text{ m}^2$ et $< 1\,500 \text{ m}^2$ (AAP GIST)
- Capteurs solaires associés à une PAC eau-eau
- Destination : logements collectifs, tertiaire, industries, agriculture
- Aide ADEME :
 - Installations $< 250 \text{ m}^2$: **30 €/MWh ENR**
 - Installations $> 250 \text{ m}^2$: aide déterminée par analyse économique

Réhabilitation d'installation solaire thermique :

- Installations $> 25 \text{ m}^2$
- Conditions d'éligibilité : installation < 20 ans, exploitant désigné, réalisation d'un audit préalable
- Aide ADEME :
 - Audit préalable : 50% d'une dépense max de 6 000 €
 - Travaux : minimum entre 500 €/m² - 30 000 € max
 - Instrumentation : 2 000 €

Critères d'éligibilité - solaire thermique



- Réalisation d'une étude préalable - dimensionnement
- Qualification des intervenants :
 - Etude de faisabilité / MOE : RGE OPQIBI 20.10 ou 20.14
 - Investissement : < 20m² : Qualisol - > 20m² : Qualisol Collectif ou qualifications Qualibat 5131 ou 5132, SOCOL "Exploitant"
- Recours à des capteurs solaires vitrés certifiés (CSTBat, SolarKeymark)
- Besoins ECS au moins 6 mois de l'année comprenant la période estivale (juin, juillet, août)
- Dimensionnement : efficacité énergétique, analyse des besoins
- Productivité minimale : 400 kWh utile/m² de capteur
- Cumul possible / CEE

4.3 Réseaux de chaleur



- Pour les dossiers inférieurs à 12 GWh EnR/an
 - Aide à la production avec des ratios en €/MWh sur 20 ans (cf. modalité de chaque technologies)
 - +
 - Aide au réseau de chaleur en €/ml suivant les DN de réseau
- Pour les dossiers supérieurs à 12 GWh EnR/an
 - Aide à la production et au réseau avec des ratios en €/MWh sur 20 ans

Réseaux de chaleur

ratios d'aide biomasse extension et créations de réseau de chaleur
(projets < 12GWh/an)

Type de réseau	Diamètre Nominal du réseau	Aide forfaitaire €/ml*
Vapeur	Tous DN	1330
Basse pression (eau chaude)	DN > 400	1190
	DN > 250 à 400	770
	DN > 125 à 250	610
	DN > 65 à DN125	450
	DN 65 et moins	390

*Nota : l'aide forfaitaire ne pourra en aucun cas dépasser le coût total de l'opération

Réseaux de chaleur

ratios d'aide biomasse extension et créations de réseau de chaleur
(projets > 12GWh/an) (méthode des MWh injectés)

	Nature de l'injection d'EnR&R	Plafonds pour l'aide/MWhEnR&R/an (à appliquer sur 20 ans)
Projet de création incluant aide à la production et aide au réseau de distribution	Biomasse	Projet compris entre 12 et 25 GWh EnR&R/an : 14 Projet > 25GWh EnR&R/an : 12
	Géothermie profonde	20
	Chaleur fatale industrielle ou récupération de chaleur sur eaux usées (sur réseaux d'assainissement ou en station de traitement) ou géothermie de surface, en cas d'injection minoritaire ¹⁴	20
Projet d'extension incluant aide à la production et aide au réseau de distribution (hors interconnexion de réseau)	Biomasse	Projet compris entre 12 et 25 GWh EnR&R/an : 11 Projet > 25GWh EnR&R/an : 9
	Géothermie profonde	14
	Chaleur fatale industrielle ou récupération de chaleur sur eaux usées (sur réseaux d'assainissement ou en station de traitement) ou géothermie de surface, en cas d'injection minoritaire ¹⁴	20
Projet de création ou d'extension avec aide au réseau sans aide à la production	Biomasse	7
	Incinération de déchets, Géothermie profonde, récupération de chaleur fatale (dont récupération de chaleur sur eaux usées), Solaire thermique, Géothermie de surface	12

En 2026, voici les modifications apportées

1. Afin de ne pas pénaliser la reprise de certains réseaux (notamment les réseaux "fossiles à + de 80%"), possibilité de pouvoir les aider même si le tarif "avant aide" est inférieur au tarif « avant projet »
2. Exceptions à apporter à la restriction de l'aide relative au tarif-plancher de 90€/MWh :
 - Une exception consisterait à pouvoir descendre en-dessous de 90€/MWh dans le cas où le tarif initial est particulièrement bas. Ainsi, le FC pourrait intervenir de sorte à limiter la hausse après projet (et après aide) à 25% d'augmentation.
 - Une autre exception pour les « réseaux industriels » (décision à la discrétion de l'ADEME)
3. Faciliter l'intégration des PAC sur les réseaux en considérant toute la chaleur des PAC dans le calcul du taux EnR (sans soustraction de l'élec)
Pour la comptabilisation des MWh EnR&R il convient de toujours soustraire la consommation électrique.

En 2026, voici les modifications apportées

4. Réseaux de froid : introduction d'un critère d'éligibilité en gCO₂/kWh (non plus en taux EnR&R)

- à partir du 1er janvier 2026 : inférieur ou égal à 150 grammes/kWh ;

5. Clarification pour les cas de réseau "absorbant" (assimilant) d'anciens réseaux :

Seront considérés comme création les projets qui réunissent les critères suivants :

- Un nouveau contrat de gestion (exemple : délégation de service public) est à l'origine du projet de réseau
- Le(s) réseau(x) assimilé(s) par le projet sont très majoritairement alimentés par des énergies fossiles (critère à discrétion de l'ADEME) ;
- Le périmètre final de l'ensemble des réseaux interconnectés (existants et nouveau) est au moins deux fois supérieur au périmètre cumulé des réseaux existants avant-projet, soit en termes de longueur de réseau, soit en termes de quantité de chaleur distribuée



Aide aux études : Ajout d'un livrable « scénario alternatif » pour les aides aux études RC :

Ce livrable s'inscrit dans le cadre d'une prestation d'étude, aidée par l'ADEME, portant sur la création ou l'extension d'un réseau de chaleur et de froid (y compris la réalisation d'un schéma directeur). L'ADEME souhaite qu'à l'issue de ces études émergent davantage de scénarios proposant des EnR&R (énergies renouvelables et de récupération) dites « non délocalisables », alternatives à la biomasse : géothermie, chaleur fatale, solaire thermique... Toute demande d'aide à une étude déposée à partir du 1^{er} janvier 2025 devra donc produire à l'issue de sa prestation un tel scénario, via ce présent livrable.

Condition d'éligibilité pour aide à l'investissement :

Ce livrable « scénario alternatif » sera à fournir lors de toute demande d'**aide à l'investissement de réseau de chaleur** (pièce du dossier de demande d'aide), pour les projets qui font suite à une étude accompagnée à partir de 2025.

RAPPEL

Un guide à destination des élu.e.s

afin de :

- leur présenter les atouts des réseaux de chaleur
- les inciter à lancer une réflexion

Disponible gratuitement sur la librairie ADEME





L'outil EnRezo du CEREMA

est un outil cartographique puissant pour identifier :

- les zones avec potentiel de développement
- les sources de chaleur renouvelables disponibles sur le territoire
- Les réseaux de chaleur existants

Replay du webinaire de présentation de l'outil 🖱️

<https://youtu.be/XILBI1tyCWo>

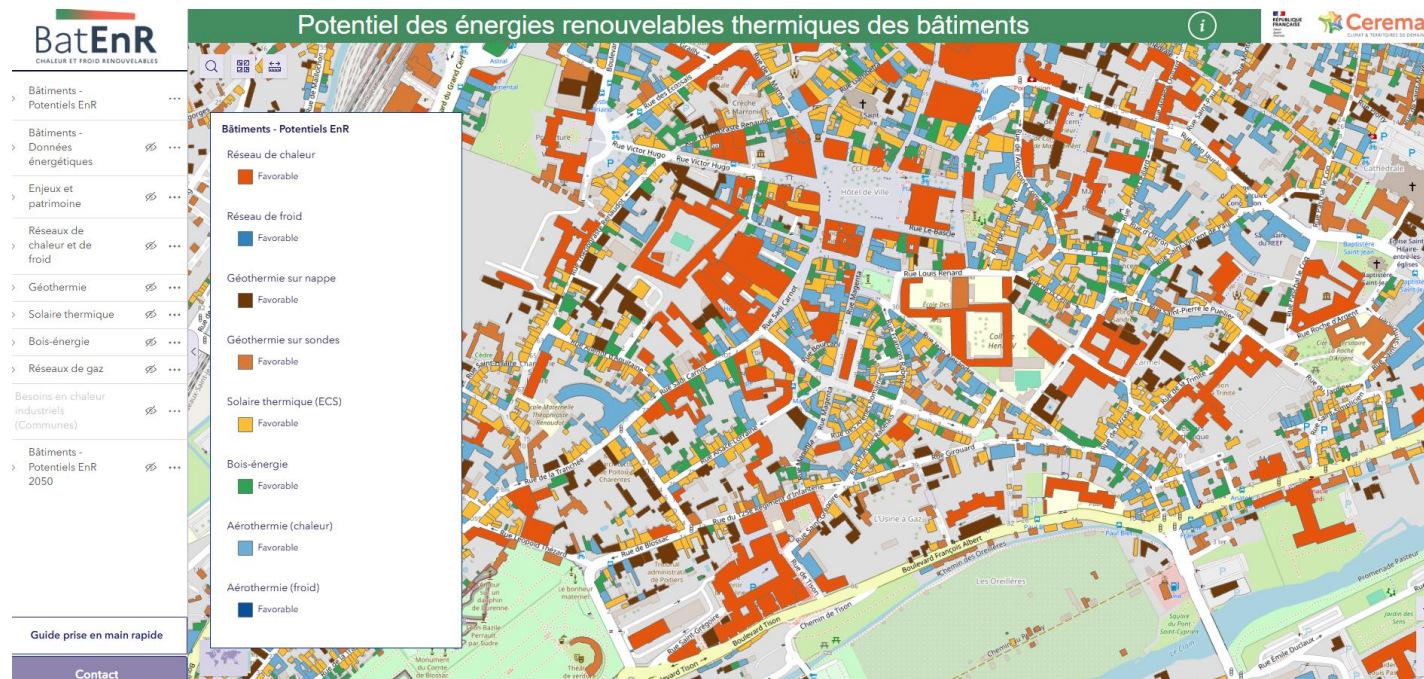


NOUVEAU



L'outil BatEnR du CEREMA

est un outil cartographique, permettant de visualiser simplement les bâtiments selon leurs caractéristiques et potentiels EnR thermiques ainsi que des données territoriales relatives à différentes ressources d'énergies renouvelables thermiques



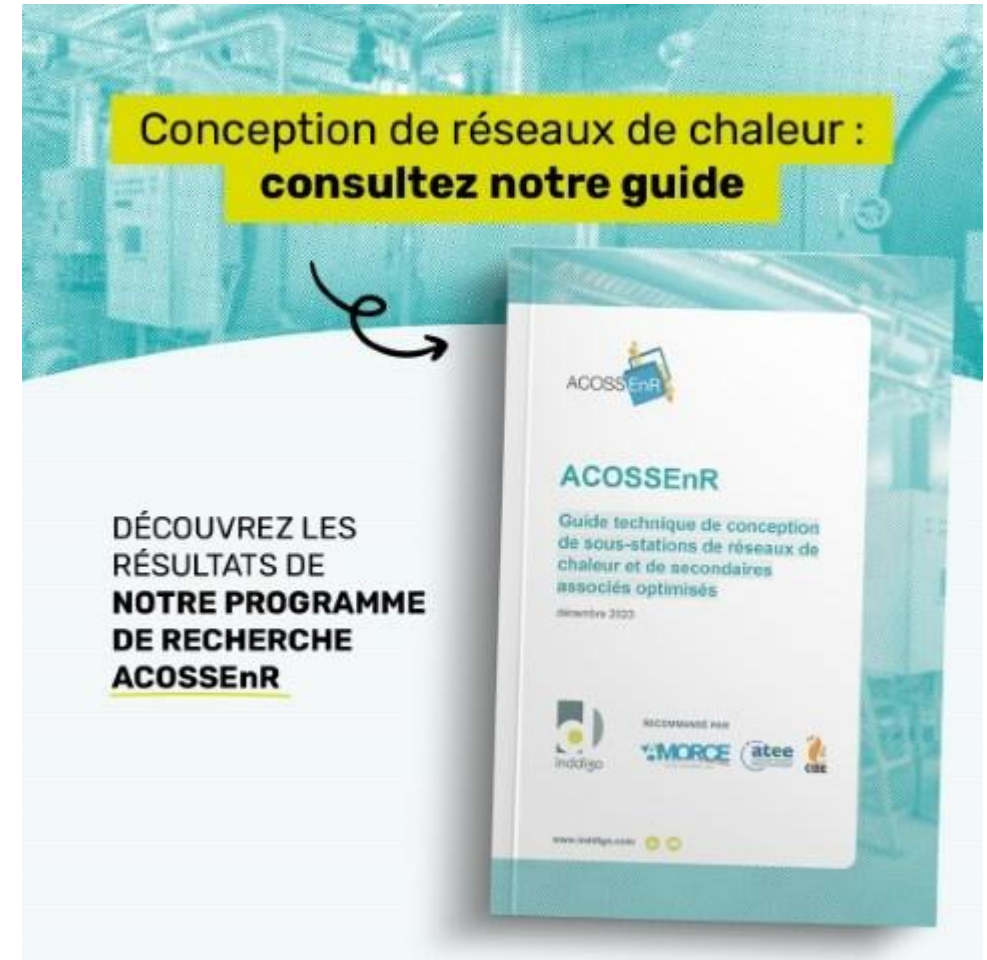
Toutes les infos sur cet outils 📍

<https://reseaux-chaleur.cerema.fr/espace-documentaire/batenr>

RAPPEL

Guide technique de conception de sous stations de réseaux de chaleur

Réalisé par INDDIGO



4.4 Biomasse énergie

Biomasse – projets < 12 GWh

Maintien des aides forfaitaires biomasse

=> Forfait d'aide maximum et Priorisation nationale si aide > 2M€

Tranche (MWh)		Aide collectif/tertiaire en € / MWhENR sortie sur 20ans	Aide process industriel/agricole * en € / MWhENR sortie sur 20ans
0	600	21	12
601	3 000	8,5	6
3 001	6 000	4	3
6 001	12 000	2,5	1

Cumul possible CEE et Fonds chaleur possible pour les projets de production biomasse dans la limite de 65%

Les chaufferies biomasse dédiées sur bâtiments neufs (ou RCU 100% bois sur quartiers de bâtiments neufs)

=> NON Eligibles

NOUVEAU

Biomasse – projets < 12 GWh

Plans d'approvisionnement :

→ Exigence d'un taux de PEFC pour la plaquette forestière revue à 30% des taux régionaux

Soit 12% minimum de bois certifiés PEFC pour Nouvelle-Aquitaine

→ Exigence de 20% de granulés PEFC pour les projets < 1200 MWh/an

Qualité de l'air :

→ Chaufferies de 150 à 500kW :

- VLE en labo inférieure à 34mg/Nm³ à 6% de O₂ (soit 25mg/Nm³ à 10% de O₂)
- Ou essai sur site avec VLE conforme au règlement EcoConception de 40mg/Nm³ à 10% d'O₂
- Ou filtre à manches externe ou électrofiltre externe ou filtre céramique

→ Recommandation sur les hauteurs de cheminées (suite étude INERIS) :

- Chaudière < 500kW : 6m hors obstacle
- Chaudière de 500kW à 1MW : 9m hors obstacle

Biomasse – projets > 12 GWh

Projets >12 GWh : Les critères « biomasse exemplaires » deviennent une condition d'éligibilité :

- Conception optimisée de l'installation avec stockage hydraulique et condenseur
- Plan d'approvisionnement diversifié :
 - ✓ Entre 10 et 20% pour les chaufferies <7,5MW
 - ✓ Entre 20 et 40% pour les chaufferies >7,5MW
- Engagement sur des VLE concernant les poussières : VLE plus basses que la réglementation
- Mis en œuvre d'un suivi continu des émissions pour les chaufferies >7,5M€

Des exceptions sont néanmoins prévues :

- Critère condenseur (déchets bois B, combustibles secs, incompatibilité avec un autre moyen de production, réseau vapeur)
- Critère "diversification", le choix de combustible ne doit pas mettre en péril l'atteinte de VLE compatible avec le PPA
- Critère "diversification des approvisionnements" : souplesse pour les régions où les filières bois bocagers, bois paysagers ne sont pas matures. Il sera accepté une diversification progressive sous réserve d'avoir des engagements concrets de l'exploitant pour participer au développement de ces filières.

Biomasse – projets > 12 GWh

Projets >12 GWh :

- Evolution des critères de durabilité de la plaquette forestière :
 - ✓ Taux de plaquettes forestières PEFC à 75% des taux régionaux (au lieu de 100%) = **soit 29% mini en NA**
 - ✓ Fournisseurs certifiés RED 2 ou PEFC chaîne de contrôle

Ratios plafonds des aides Fonds Chaleur :

	Aide maximum €/MWh EnR&R (sur 20ans) projet entre 12 et 25GWh/an	Aide maximum €/MWh EnR&R (sur 20ans) projet > 25GWh/an
Projet de création	14	12
Projet d'extension	11	9

NOUVEAU

4.5 Chaleur Fatale

Chaleur Fatale

Conditions d'éligibilité

- Bénéficiaires : industriels, collectivités, entreprises
- Projets éligibles :
 - Récupération de chaleur fatale avec valorisation sous forme de chaleur ou de froid en interne ou externe (via réseau de chaleur ou vers un tiers);
 - Sur les data centers : seules les technologies de refroidissement dites *liquid cooling* ou *immersion cooling* sont éligibles (cela exclu les installations ayant une technologie *air cooling*)
- Pré-requis clés :
 - Réalisation d'une étude de faisabilité, et cohérence de l'opération avec la feuille de route de décarbonation du site industriel ou de l'entreprise devra être démontrée ;

Modalités d'accompagnement

- Etude de faisabilité selon le cahier des charges de l'ADEME - RGE études (OPQIBI 17.17) ou justifiant de compétences équivalentes – de 50 à 70% selon la taille du bénéficiaire.
- Investissement:
Taux d'aide maximum de 30 à 50% (ou 40 à 60% si PAC) selon la taille de l'entreprise et TRB après aide de 36 mois.
Les CEE sont intégrés aux TRB (7,5 €/MWh cumac)
Les quotas carbone sont pris en compte et valorisés à 73,23 €/tCO₂e

Chaleur Fatale



Nouveauté 2026 : tous les projets de remontée en température via une PAC à partir d'effluents liquides de STEP, qu'elles soient industrielles ou à destination des collectivités, sont dorénavant instruites selon les règles des CEF Chaleur Fatale

Sont inéligibles les projets de récupération sur une installation neuve (moins de 2 ans), hors STEP et data Center



Rappel Actu CEE 2025

Suppression des fiches standardisées suivantes :

- IND-UT-117 Récupération de chaleur sur un groupe de production de froid
- IND-BA-112 Système de récupération de chaleur sur une tour aéroréfrigérante

Possibilité de financement via le Fonds chaleur

Outils mobilisables

- **Guides et référentiels ADEME**

brochure « La chaleur fatale » faisant état des différents gisements techniques, disponible gratuitement en [recuperation-de-chaleur-fatale-etat-des-realizations-depuis-2015-et-evolutions-du-gisement-a-fin-2022.html](https://www.ademe.fr/fr/recuperation-de-chaleur-fatale-etat-des-realizations-depuis-2015-et-evolutions-du-gisement-a-fin-2022.html)

Annexes

Liens vers les conditions d'éligibilité et de financement 2025

Fonds Chaleur – pages AGIR

Aides Investissement Fonds Chaleur	
Géothermie de surface et aérothermie	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2026/installations-production-chaleur-froid-renouvelable-a-partir-geothermie
Géothermie profonde	Installations de production de chaleur à partir de géothermie profonde Agir pour la transition écologique
Boucle d'eau tempérée	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2026/installations-production-chaleur-froid-a-partir-boucle-deau-temperee
Contrat Chaleur Renouvelable	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2026/contrat-chaleur-renouvelable
Solaire Thermique Eau Chaude	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2026/installation-production-deau-chaude-solaire-thermique
PAC Solaire	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2026/installation-pompes-a-chaleur-solaire-production-deau-chaude
SSC	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2026/installations-systemes-solaires-combines
Audit et Réhabilitation Solaire	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2026/audit-rehabilitation-dinstallations-solaires-thermiques-collectives
Chaleur Fatale	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2026/realisation-dinstallations-recuperation-chaleur-fatale
Biomasse énergie	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2026/realisation-dinstallations-production-chaleur-biomasse-bois
Approvisionnement biomasse	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2026/equipements-lapprovisionnement-chaufferies-bois-fonds-chaleur-plan-relance
Méthanisation	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2026/realisation-dinstallations-methanisation-injection-cogeneration-chaleur
Réseau de chaleur et froid	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2026/extension-creation-reseaux-chaleur-froid
Aides Etudes Fonds Chaleur	
Etude Géothermie Surface et aérothermie	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2026/etude-daide-a-decision-projets-geothermie-surface-daerothermie
Etude Géothermie Profonde	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2026/etude-daide-a-decision-projets-geothermie-profonde
Etude Biomasse Energie	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2026/etudes-projets-chaufferie-biomasse
Etude Méthanisation	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2026/etudes-prealables-a-construction-dune-installation-methanisation
Etude Réseau de chaleur et froid	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2026/etudes-reseaux-chaleur-froid-alimentes-enr-enrr
Etude Solaire Thermique	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2026/etude-faisabilite-dinstallation-solaire-thermique
Etude Chaleur Fatale	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2026/etudes-faisabilite-linstallation-recuperation-chaleur-fatale
Diagnostic énergétique et étude d'opportunité multi-EnR pour les serres	https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/2026/diagnostic-energetique-etude-dopportunit-e-multi-enr-serres
Etude Multi-EnR	Étude d'opportunité multi-EnR&R Agir pour la transition écologique

5 – décarbonation de l'industrie et des entreprises



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MON PARCOURS ÉCONOMIES D'ÉNERGIE POUR DES ENTREPRISES PLUS COMPÉTITIVES

Les entreprises cibles

TPE & PME

hors secteur agricole



Secteur tertiaire

Assujetties ou non au décret
éco-énergie tertiaire

ET

Secteur industriel

Assujetties ou non au décret
éco-énergie tertiaire

Un **double objectif** :

➡ Renforcer **l'efficacité énergétique**

➡ Accélérer **la décarbonation**

Un parcours d'accompagnement complet, avec un programme à la carte

1. Je fais le point avec mon conseiller

Un réseau de conseillers de proximité, neutres et indépendants, pour accompagner gratuitement les entreprises tout au long de leur démarche d'efficacité énergétique.

2. Je réalise une étude approfondie

- Diags action ADEME/BPI : Perf'Immo, Décarbon'action, Ecoconception, Eco-flux, Adaptation.
- Audit énergétique volontaire en industrie

3. Je vais plus loin

- Plan de transition bas-carbone: ACT Pas à Pas et ACT Évaluation.
- Rénovation énergétique performante du bâti : Aide financière à l'ingénierie : (MOE ou AMO CPE)

➡ Selon mon projet, je vais jusqu'à l'étape 1, 2 ou 3 puis **je passe à l'action !**

Merci pour votre attention

Contacts :

Paul DEVIEILLETOILE, chargé de mission entreprises

paul.devieilletoile@ademe.fr +33 5 54 52 94 93

Jérôme ROCH, directeur régional délégué

jerome.roch@ademe.fr

DECARB FLASH 2025-2027

 Prochaine relève :
15/06/26

Présentation des thématiques :

1. Récupération de chaleur fatale industrielle

2. Efficacité énergétique des procédés

3. Modification du mix énergétique par électrification

4. Isolation de bâtiments industriels

Les thématiques 1 et 4 sont **uniquement disponibles en grappe** de projets, avec une ou plusieurs actions d'autres thématiques.
La **liste détaillée des actions** [est disponible ici](#).

Prérequis

- Site non soumis à EU-ETS (sauf pour les PME)
- Audit énergétique < 4 ans ou étude d'opportunité d'évolution du mix énergétique (finançable via [PACTE Industrie](#))
- Etude de faisabilité ou de dimensionnement

Modalités

- Projet ou grappe de projets sur **un seul site industriel** (codes NAF 10.11Z à 33.20D)
- Investissement entre **100 k€** et **3 M€**
- **Mise en service** dans les **24 mois**



Retrouvez toutes les
informations sur l'AAP
[en cliquant ici](#).



Pour toutes demandes
de renseignements :
alexis.galland@ademe.fr

DECARB IND

 Prochaine relève :
1^{er} semestre 2026

Présentation des thématiques :

1. Efficacité énergétique
2. Modification du mix énergétique
3. Modification du mix matières
4. Captage, stockage et utilisation du CO2
5. Toute autre thématique permettant de réduire les émissions de GES

Prérequis

- Etude énergétique préalable < 2 ans (finançable via [PACTE Industrie](#))
- Etude de faisabilité spécifique au projet

Modalités

- Projet ou grappe de projets sur **un seul site industriel** (codes NAF 10.11Z à 33.20D)
- Investissement supérieur à **3 M€**
- Réduction des émissions > **1 000 tCO2eq**



Retrouvez toutes les informations sur l'AAP [en cliquant ici](#).



Pour toutes demandes de renseignements : judicael.legall@ademe.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

